



DECEMBRE 2023

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail vous informe



DECLARATION ET COTISATION ANNUELLE

La déclaration annuelle de votre effectif et le paiement de votre cotisation pour 2024 seront accessibles sur votre [Espace Adhérent](#) à compter **du lundi 15 janvier**.



DEMARCHAGE COMMERCIAL POUR DES VISITES MEDICALES : soyez vigilants !

Pour réaliser les missions que la loi lui confie, **un Service de prévention et de santé au travail doit être agréé** (Article L4622-6-1 du Code du travail) par une DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) **et figurer sur la [liste dédiée](#)** accessible sur le site internet de la DREETS.

En Côte d'Or (hors secteur du BTP), **l'AIST 21 est le seul Service de Prévention et de Santé au Travail disposant d'un agrément** délivré par la DREETS BFC.

Plusieurs adhérents nous ont indiqué avoir été contactés par une structure dénommée **MEDISPACE**, leur proposant notamment des visites médicales à distance *via* une autre structure présentée comme un Service de prévention et de santé au travail, dénommé GST. Ces structures **ne disposent pas d'un agrément** délivré par une DREETS.

Pour votre sécurité juridique relative aux obligations vis-à-vis de vos salariés en matière de santé au travail (par exemple, la validité juridique des documents de visite délivrés à vos salariés), nous vous invitons à **la plus grande prudence** et à vous rapprocher de la DREETS avant d'envisager de confier le suivi de vos salariés à toute autre structure que celles agréées.

En 2024, l'AIST 21 devra renouveler son agrément, le dernier ayant été obtenu en juin 2019 (validité : 5 ans).



DOCUMENT UNIQUE

Vous recherchez un **outil pour réaliser ou mettre à jour votre Document Unique** d'évaluation des risques professionnels (document obligatoire pour toutes les entreprises quelque soit la taille) ? facile à utiliser ? qui vous guide pas à pas dans toutes les étapes (identification des risques, évaluation, plan d'action) ? stocké de façon sécurisée et pouvant être mis jour en permanence ?

Nous avons ce qu'il vous faut !!

Le **Module DU (Noa)** est une application disponible depuis votre espace Adhérent. La souscription à ce service inclut l'assistance personnalisée de nos techniciens prévention (téléphone et mail dédiés).

Vous êtes intéressé ? la souscription **à ce service peut se faire lors de votre déclaration annuelle** dans votre Espace Adhérent (licence annuelle : 150 €HT). Plus

Vous pouvez également participer aux **webinaires dédiés au Document Unique ou à l'action PARCOURS DU**. [Plus d'informations](#)



GRILLE TARIFAIRE 2024

L'intégralité des tarifs pratiqués par l'AIST 21 est disponible sur www.aist21.com et distingue l'offre socle de services (incluse dans votre cotisation annuelle) et les offres complémentaires (non incluses).

Pour rappel, l'**offre socle de services** comprend notamment :

-toutes les visites (embauche, périodiques, à la demande, pré-reprise, reprise, mi-carrière, fin de carrière/exposition)

-l'aide à l'évaluation des risques dans votre entreprise : document unique, métrologie, analyse des fiches de données de sécurité (produits chimiques), diagnostic RPS (risques psychosociaux), calculatrice Manutentions manuelles...

-le conseil et l'accompagnement par votre équipe médicale et les préventeurs dans la prévention des risques professionnels : sensibilisation de vos salariés, étude de poste, aménagement de poste, organisation du travail, aide au choix des solutions techniques pour la prévention des risques dans votre entreprise, actions collectives sur les risques psychosociaux...

-l'accès à toutes les **réunions d'informations, webinaires, ateliers**, rencontres santé travail...

-la mise à disposition de **plaquettes, flyers, affiches** (format papier disponible sur commande)

-des **modules de e-learning** pour vos salariés (12 modules de sensibilisation de vos salariés aux risques professionnels), accessibles 24h/24

-un accompagnement dans le **maintien en emploi de vos salariés** rencontrant des problèmes de santé au travail (aménagement de poste par un ergonome, rendez-vous avec une assistante sociale du travail, entretien avec une psychologue du travail, information sur les dispositifs de maintien en emploi, accès à la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle, prêt de matériel pour essai...)

-la participation à vos **réunions du CSE/CSSCT**



AGENDA

Prochaines réunions d'information (inclus dans votre cotisation)

-Mettre en œuvre une démarche de Qualité de Vie et Conditions de Travail (en partenariat avec l'ARACT) - 15 février (9h à 12h) - Dijon

-Découvrez l'offre de services de l'AIST 21 - 12 mars (14h à 16h30) - Beaune

-Maintien en emploi de vos salariés : comment faire ? - 9 avril (14h à 17h) - Dijon

-Anticiper le changement pour mieux l'accompagner afin de réduire les RPS - 30 avril (9h à 12h) - Dijon

-Comment évaluer les contraintes physiques liées aux manutentions manuelles - 14 mai (10h à 11h) - Webinaire

-Prévenir le harcèlement sexuel et moral au travail (en partenariat avec l'UJMM et MEDEF 21) - 28 mai (9h à 12h) - Dijon

-Que faire après un accident du travail ? Méthodologie - 6 juin (9h à 12h) - Dijon

-Découvrir les nouvelles technologies au service de la prévention (exosquelettes, cobots...) - 12 juin (10h à 11h) - Webinaire

-Découvrez l'offre de services de l'AIST 21 - 4 juillet (14h à 16h30) - Dijon

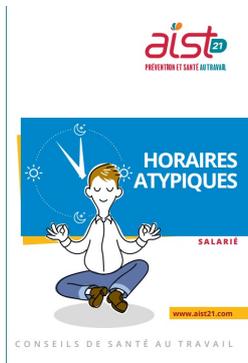
Programmes et inscriptions



RESSOURCES à votre disposition



Flyer
**Inaptitude,
incapacité...en
savoir plus**



Plaquette Salarié
Horaires atypiques



Plaquette Employeur
**Risques liés aux
manutentions
manuelles**

Retrouvez toutes les ressources documentaires à votre disposition sur notre [site internet](#). Commander des exemplaires papier : [ici](#)



AIST 21 (Prévention et Santé au travail)

53 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonné à notre newsletter.

[Unsubscribe](#)

